

### Bulletin d'inscription

Intitulé du module de la formation courte :

Date des sessions :

**Stagiaire de la formation continue :**

|                                  |             |
|----------------------------------|-------------|
| Nom :                            | Prénom :    |
| Date de naissance (JJ/MM/AAAA) : |             |
| Adresse :                        |             |
| Code Postal :                    | Ville :     |
| Courriel :                       | Téléphone : |

**Modalités de financement :**

- Montant pris en charge par le stagiaire : ..... €
- Montant pris en charge par l'employeur : ..... € **(Bon de commande à joindre au bulletin d'inscription)**

| Références de l'Employeur   | Références du client payeur si celles-ci sont différentes de celle de l'employeur : <b>(Bon de commande à joindre)</b> |
|---|--|
| Raison Sociale :  | Raison Sociale :   |
| Adresse :   | Adresse :  |
| N° Siret :  | N° Siret :   |
| Code NACE :   | Code NACE :  |
| Contact administratif :<br>Fonction :<br>Téléphone :<br>Courriel :            | Contact administratif :<br>Fonction :<br>Téléphone :<br>Courriel :   |
| Contact financier (si différent) :<br>Fonction :<br>Téléphone :<br>Courriel : | Contact financier (si différent) :<br>Fonction :<br>Téléphone :<br>Courriel :  |

Sur bon de commande, merci de faire figurer avec les références fournisseur suivantes : Grenoble IAE/ Grenoble INP – Agence comptable – 46, avenue Félix Viallet – 380031 GRENOBLE CEDEX 1 – SIRET : 193 819 125 00017.

Le financeur (stagiaire ou tiers financeur) reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente (CGV) téléchargeables sur le site de Grenoble IAE : <https://www.grenoble-iae.fr/menu-principal/formations/formation-continue/>

Annulation ou report du fait (articles 5 et 6 du CGV) :

- Organisme de formation : Grenoble IAE se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation, notamment dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation. Dans ce cas, le client est prévenu au plus tard 15 jours avant le début de la session de cette annulation ou de ce report.
- Client : toute annulation doit être communiquée par écrit 15 jours avant le début de la session

|   |   |
|---|---|
| Date :<br>Stagiaire<br>Signature <b>(obligatoire)</b> | Date :<br>Signature et cachet de l'Entreprise <b>(obligatoire si financeur)</b> |
|---|---|